

Procès-Verbal

Commission Départementale de Gestion des Compétitions Seniors Masculins

N° 17
14 Février 2019

Par courriel : Alain Le Viol, Président
Georges Le Glédic, Daniel Moulet

Les suivantes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des règlements généraux de la FFF.
Les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel dans le délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée devant la Commission d'Appel du District de Football de Loire-Atlantique

1. Matches à jouer

- La Commission prend connaissance de la liste des matches qui n'ont pu se dérouler le week-end du 10 Février 2019, à cause d'arrêtés municipaux interdisant de jouer sur les terrains, et décide de reporter ces rencontres au dimanche 17 Février 2019

Challenge du District Albert Charneau :

N° 21287276 Campbon Espérance 2 / Ste-Marie Goëlands 1

La Commission de Gestion des Compétitions Seniors Masculins décide de reporter ce match au dimanche 17 Février sur le terrain synthétique du Moulin Neuf à Pornic, avec l'accord de Madame Chauvet Jacqueline Présidente de Ste Marie Goëlands.

Le paiement des arbitres reste à la charge du club qui reçoit, soit pour le club de Ste-Marie Goëlands.

En conséquence la rencontre de championnat prévue de dimanche est reportée à une date qui sera fixée ultérieurement :

Seniors D4 Masculin groupe B :

Campbon Espérance 2 / Ste-Reine US 2

- La Commission fixe la rencontre qui ne s'est pas encore déroulée en attente d'élimination de la Coupe du District.

N° 20446607 Quilly Ste-Anne sur Brivet 1 / Marsac Sur Don AS 1 au 10.03.2019

Le Président,
Alain Le Viol



La Secrétaire,
Isabelle Loreau

